

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION CLUB SÉRÉNITÉ applicables au 01/01/17

ART. 1 - OBJET

Les présentes conditions ont pour objet de définir les droits et les obligations de la société BUDGET TELECOM (ci-après "la Société"), Société Anonyme au capital de 531.037,95 € dont le siège social est situé 52 rue d'Odin, Montpellier, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 422 716 878 et du Client souscrivant à l'offre CLUB SÉRÉNITÉ (ci-après "le Service") commercialisée par la Société. Les présentes conditions sont complétées par la documentation commerciale et la fiche tarifaire fournies avec les présentes et également disponibles sur demande auprès du Service Client ou en ligne sur le Site Web. Le Client reconnaît expressément avoir eu connaissance de toute cette documentation, laquelle fait partie intégrante du Contrat liant la Société et le Client.

ART. 2 - DESCRIPTION DU SERVICE

Le Service est personnel et incessible, il est destiné aux utilisateurs finaux pour un usage privé non professionnel entre deux personnes physiques et en aucun cas aux opérateurs de télécommunications ni à la revente.

Dans les zones couvertes par les réseaux mobiles exploités par SFR, la Société fournit un service de radiocommunication permettant au Client d'émettre et de recevoir des communications vocales, textes, multimédia ou data au moyen de la carte SIM fournie par la Société et introduite dans un téléphone mobile compatible et déverrouillé, éventuellement fourni par la Société.

Portabilité : la Société s'engage à effectuer les opérations de portage de numéro qui auront été demandées par le Client, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. Si le Client ne souhaite pas le portage, un numéro lui sera attribué, communiqué par courrier postal et paramétré sur la carte SIM. De plus, en cas de portabilité sortante, le Client devra exclusivement utiliser le RIO qui lui aura été communiqué par la Société.

La carte SIM demeure la propriété insaisissable, inaliénable et incessible de la Société. En sa qualité de gardien, le Client est, en l'absence de faute de la part de la Société, seul responsable de son utilisation et de sa conservation.

Forfait : le Client bénéficie d'un volume mensuel de communications vocales et textuelles émises depuis la France Métropolitaine et dont les destinations exactes et/ou la plage horaire sont définies dans le Contrat et la documentation commerciale afférente.

Exclusions : sont exclues des forfaits les communications vers numéros courts, numéros spéciaux, réseaux satellitaires et Globalstar, plateformes télécoms, SMS+ et SMS surtaxés, vers les numéros d'accès Internet, vers (ou depuis) les serveurs vocaux (services de messageries, services de réseaux, services de cartes prépayées), qu'ils soient à numéro d'accès court, spécial, mobile ou géographique. Toutes les communications exclues des forfaits seront facturées au Client aux prix en vigueur à la date de l'usage.

Dans le cas d'un forfait illimité, l'usage doit être approprié, non professionnel et dans le cadre suivant : maximum 100 correspondants différents dans le mois ; durée maximum d'un appel : 2h ; durée maximum vers un numéro par mois : 15h. Au-delà : application du tarif en vigueur. De plus, le terme illimité ne signifie pas que la communication peut être permanente du fait de raisons tenant au réseau lui-même. Le Client reconnaît et accepte que la Société se réserve le droit, sans indemnité pour le Client, d'interrompre à tout moment toute communication active ou non active.

ART. 3 - MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

3.1 Le Client peut souscrire par téléphone ou directement auprès d'un vendeur ou d'un point de vente partenaire, physique ou en ligne, dûment habilité à revendre le Service. La souscription est réalisée à l'aide d'un formulaire et après acquiescement par le client des prix définis dans le guide tarifaire du Service.

3.2 La souscription est réservée aux personnes physiques majeures et aux personnes morales. Au-delà de trois souscriptions par personne, un accord écrit de la Société est nécessaire. Le Client reconnaît avoir la capacité de conclure le présent contrat, c'est-à-dire avoir la majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle. Un mandataire judiciaire peut souscrire pour le Client dans le cas contraire.

3.3 Lors de la souscription le client s'engage à présenter son identité complète et exacte en fournissant un justificatif en cours de validité, ainsi que, pour les étrangers soumis à cette réglementation, la photocopie recto-verso d'une carte de résident à son nom et valable encore un an. Pour les Clients personnes morales, sont demandés : un extrait KBIS de moins de trois mois, un justificatif d'identité du représentant légal de l'entreprise ou de la personne mandatée par le représentant légal de l'entreprise.

3.4 En cas de non-respect par le Client des dispositions précisées, le Contrat est résilié de plein droit sous 10 jours. Le Client reste dans ce cas redevable des sommes dues et ne pourra prétendre à aucun remboursement.

ART. 4 - DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément au code de la consommation Art. L121-20, L121-20-2 et L121-25, le Client dispose d'un droit de rétractation sur sa souscription au Service pendant un délai de 14 jours à compter de l'acceptation du contrat de service. Toutefois, le droit de rétractation ne peut plus être exercé si le Client a explicitement renoncé à ce droit lors de la commande ou s'il utilise le Service en effectuant un appel ou envoyant un SMS avant l'expiration du délai susmentionné. Pour exercer son droit de rétractation, le Client doit retourner à la Société dans les 14 jours après expiration du délai de rétractation, à ses frais et en parfait état, les biens éventuellement reçus. Il est conseillé d'envoyer la demande par lettre recommandée avec avis de réception. En cas d'exercice du droit de

rétractation conforme aux dispositions, la Société remboursera le Client des sommes versées, hors montant de la participation au frais de livraison, dans un délai maximal de 14 jours à compter de la réception du courrier.

ART. 5 - DURÉE, ENGAGEMENT & RÉSILIATION

5.1 Le Service est souscrit pour une durée indéterminée assortie d'une période d'engagement de 24 mois.

5.2 Le Service est résiliable à tout moment :

- par la Société moyennant un préavis de 10 jours ouvrés en cas de non-respect par le Client de ses obligations, en cas de retrait des autorisations administratives nécessaires au fonctionnement du Service, en cas de changement d'infrastructure technique rendant incompatible la Ligne du Client ou en cas de force majeure, ou dans tout autre cas moyennant un préavis de 30 jours ouvrés,
- par le Client : soit dans le cadre légal de la portabilité pour le mobile, soit moyennant l'envoi à la Société, par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception, d'un courrier de résiliation à l'adresse figurant aux présentes.

La résiliation sera effective dans un délai maximum de 10 jours ouvrés à compter de la réception du courrier par la Société ou dans le délai légal de portabilité.

Dans l'intervalle, le Client reste redevable de ses usages du Service (forfaits, options, communications).

5.3 Frais de rupture d'engagement : en cas d'arrêt du service avant la date de fin d'engagement le client est redevable des mois restants qui lui sont facturés en une seule fois sauf dans les cas légitimes prévus par la loi (décès, chômage, etc.). Un Client sous engagement ne peut pas modifier le Service.

ART. 6 - FACTURATION ET PAIEMENT

6.1 Les forfaits et options sont facturés chaque mois, au prorata temporis le premier mois de leur souscription, et sont payables d'avance. Toute période entamée est due en totalité ne donne lieu à aucun report ou remboursement en cas de non-utilisation, d'utilisation partielle, de désactivation ou de résiliation. Dans tous les cas, le Client demeure redevable du paiement des montants dus.

6.2 Les communications émises par le Client, vocales, textuelles, multimédia ou data, si elles ne sont pas couvertes par un forfait, ainsi que celles reçues par lui lorsqu'il se trouve hors de France métropolitaine, sont facturées à terme échu sur la base des tarifs en vigueur à la date de souscription du Service.

6.3 Les tarifs complets du Service ainsi que leurs modalités d'application sont précisés dans la documentation commerciale et la fiche tarifaire.

6.4 Les tarifs sont susceptibles d'évoluer. Le Client peut se procurer les derniers tarifs en vigueur sur demande au Service Client ou sur le Site Web.

6.5 La Société se réserve le droit a) d'effectuer des prélèvements intermédiaires si en cours de cycle la consommation du client venait à dépasser un montant mensuel raisonnable, fixé à 30€ttc, b) en cas de retard de paiement ou de rejet de prélèvement, à suspendre la ligne dans les 2 jours ouvrés suivant l'impayé et à facturer au client les frais administratifs et techniques induits tels que définis dans le guide tarifaire, c) de facturer, sur des factures ultérieures tout appel, forfait, ou option qui n'auraient pas été facturés à la date de facturation normale, d) de demander un dépôt de garantie en cas d'incident de paiement.

6.6 En cas de non-paiement des sommes dues dans les délais prévus, et après mise en demeure préalable de payer laissée sans réponse pendant plus de 30 jours, une pénalité de 15% des sommes restant dues avec un minimum de 20 euros TTC sera exigée.

ART. 7 - SUSPENSION DU SERVICE

7.1 Après en avoir informé le Client, la Société peut suspendre le Service dans l'un des cas suivants : a) utilisation du Service de manière non conforme aux dispositions des présentes par exemple : détournement du Service, abus, etc., b) défaut partiel ou total de paiement à échéance d'une facture, c) absence ou fausse déclaration du Client relativement à son identité, d) fraude ou tentative de fraude du Client notamment dans le cadre des paiements par exemple : utilisation illicite de carte bancaire, etc.

7.2 Le Client est expressément informé que pendant la suspension du Service, la facturation n'est pas stoppée ni reportée de quelque façon que ce soit.

7.3 Dans le cas où la cause de suspension n'a pas disparu à l'issue d'un délai de trente jours ouvrés à compter de la date de suspension le Contrat est résilié de plein droit. En conséquence la carte SIM est automatiquement désactivée et le Client ne peut plus ni émettre ni recevoir aucune communication et qu'il perd définitivement tout usage du numéro de téléphone qui lui était attribué. Tout crédit ou report de communication restant et tout avoir est automatiquement et irrévocablement perdu. Toute somme due reste due et génère des intérêts au taux en vigueur.

ART. 8 - OBLIGATIONS DU CLIENT

8.1 Le Client s'engage à utiliser le Service qu'il a souscrit conformément aux conditions contractuelles et à l'usage pour lequel il a été conçu et pour lequel il est commercialisé.

8.2 Le Client est responsable du paiement de l'ensemble des sommes dues au titre du Contrat ainsi que de l'exécution des obligations souscrites.

8.3 Le Client, personne physique ou morale, est tenu de informer la Société de tout changement intervenant dans ses coordonnées d'identification, postales ou électroniques dans un délai maximal de 15 jours courant à compter du changement en cause.

8.4 Le Client s'interdit d'intégrer la carte SIM dans un équipement autre qu'un téléphone mobile ou de l'utiliser pour des communications dont l'acheminement est détourné ou

encore d'utiliser un dispositif permettant l'automatisation de l'émission des appels ou des messages.

8.5 Le Client s'engage à prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité et la confidentialité des données relatives à sa souscription.

8.6 En cas de perte ou de vol de sa Carte, le Client en informe immédiatement la Société en vu de la suspension de la ligne et s'engage à fournir tout justificatif demandé par la Société. Pendant la suspension, les frais d'abonnement restent dus.

8.7 Tout usage frauduleux du Service ou contraire aux présentes conditions engage la responsabilité du Client.

ART. 9 - OBLIGATIONS DE LA SOCIÉTÉ

9.1 La Société s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la qualité du Service, étant précisé que les communications émises ou reçues par le Client sont acheminées par des opérateurs de réseaux partenaires, distincts de la Société qui ne saurait être tenue responsable des obligations relevant de l'exploitation de réseaux de télécommunications.

9.2 Le Client est informé que, s'agissant de transmissions radiotéléphoniques, les services de télécommunications peuvent être perturbés notamment en raison des conditions atmosphériques, du nombre d'utilisateurs connectés à un même instant ou d'aléas dans la propagation des ondes, sans entraîner à ce titre une quelconque responsabilité de la Société et de ses partenaires.

9.3 La responsabilité de la Société ne saurait être engagée en cas de : a) utilisation non conforme du Service par le Client et/ou par ses correspondants, b) utilisation du Service consécutive à une divulgation, une désactivation, une perte ou un vol du ou des codes d'accès au Service et plus généralement, d'utilisation dudit Service par une personne non autorisée, c) utilisation d'un téléphone incompatible avec le Service ou dysfonctionnements provenant du téléphone du Client, d) suspension du Service dans les cas visés aux présentes, e) perturbations ou interruptions non directement imputables à la Société ou à l'un de ses cocontractants, notamment liées à des aléas de propagation des ondes électromagnétiques, f) perturbations et/ou indisponibilité totale ou partielle, et/ou d'interruptions de tout ou partie des services proposés sur les réseaux fournis et exploités par des opérateurs tiers, g) prestations rendues par des prestataires indépendants, auxquelles le Client peut avoir accès par l'intermédiaire du Service (toute réclamation concernant ces services doit être adressée aux prestataires les ayant rendus), h) survenance d'un événement de force majeure telle que définie par la jurisprudence de la Cour de Cassation, i) toute perte de donnée résultant d'un des événements susvisés.

ART. 10 - MODIFICATION ET ÉVOLUTIONS

Afin d'améliorer constamment ses offres et dans le respect de l'article R 132-2 du Code de la consommation, la Société peut être amenée à faire évoluer le Service et à proposer au Client de nouvelles offres. Le Client est invité à consulter régulièrement le Site Web pour prendre connaissance de ces modifications. En cas de modifications substantielles des présentes, la Société informera le Client un mois avant leur entrée en vigueur et le Client sera libre de refuser expressément l'évolution. Le Client pourra alors résilier le Contrat sans pénalité de résiliation et sans droit à dédommagement, jusque dans un délai d'un mois après l'entrée en vigueur des nouvelles Conditions et à défaut sera réputé avoir accepté leur application.

ART. 11 - DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

11.1 Les données à caractère personnel recueillies font l'objet d'un traitement au sens de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, aux seules fins de la gestion du Contrat et de la fourniture du Service.

11.2 Le Client dispose du droit, s'il en manifeste le souhait, de figurer gratuitement sur une liste d'abonnés ou d'utilisateurs destinée à être publiée. Dans ce cas, le Client bénéficie de tous les droits habituels liés à l'annuaire universel.

ART. 12 - SERVICE CLIENT ET RÉCLAMATION

Un Service Client dont les coordonnées figurent en fin des présentes est mis à la disposition du Client pour répondre aux questions sur le fonctionnement du Service. Toute réclamation du Client relative à l'exécution du Contrat peut être adressée par écrit au Service Client aux coordonnées figurant à la fin des présentes.

ART. 13 - CESSION DU CONTRAT

Le Service est fourni en considération de la personne du Client qui s'interdit en conséquence de céder ou de transmettre à un tiers, sous quelque forme que ce soit, le bénéfice de l'utilisation de la carte SIM, sauf accord préalable et écrit de la Société. Après information préalable du Client, la Société se réserve la faculté de céder, transférer ou apporter à un tiers, sous quelque forme que ce soit, les droits et obligations nés du présent Contrat.

ART. 14 - TRIBUNAL COMPÉTENT

Les relations entre la Société et le Client sont régies par la loi Française. Les règles légales d'attribution de compétence s'appliqueront. A défaut le tribunal de Montpellier sera seul compétent pour connaître des litiges éventuels.

Pour toute information complémentaire, ou en cas de difficulté avant ou après la mise en œuvre du Service, le Client peut contacter le Service Client de la Société au 01 74 90 77 14 (n° non surtaxé, gratuit depuis une ligne Club Sérénité) ou 0805 14 77 14 (service et appel gratuits).

Adresse postale : BUDGET TELECOM - CS 40900 - 34965 MONTPELLIER CEDEX 2